

houille et de fer; il en est de même en Belgique. Par suite de la mise en valeur de ces deux sources de richesses, l'Angleterre et les Etats-Unis ont conquis la grandeur et la fortune; la Belgique s'est aussi enrichie.

Il a dit que nous avons de vastes gisements de houille et de minerai de fer et que si nous adoptons une politique de protection dans l'intérêt des industries qui dépendent de la production du fer et de l'acier, nous serons bientôt une grande et riche nation.

Eh bien! cette politique, elle a été inaugurée en 1879, et les droits protecteurs relatifs à ces industries ont été mis en vigueur, et qu'en est-il résulté? En 1922, il n'est pas une livre de minerai de fer canadien qui ait passé par nos hauts-fourneaux. Depuis quelques années, la production de ce minerai est devenue presque nulle. L'an dernier, nous en avons exporté quelques milliers de tonnes qui ont été traitées dans les hauts fourneaux des Etats-Unis, mais les gisements considérables de minerai de fer qui allaient enrichir le pays ne sont pas exploités, ou ils ne peuvent l'être, ou sont situés dans des endroits qui en rendraient l'exploitation trop dispendieuse. Les usines de la Nouvelle-Ecosse importent leur minerai de Suisse, de Suède ou d'Espagne, et de l'Ontario le font venir des Etats-Unis. Tout l'acier fabriqué au Canada provient de minerai étranger. Les machines d'acier et de fer manufacturées chez nous le sont avec les produits d'autres pays, et l'on peut en dire autant de divers autres articles tels que le sucre, le coton et autres tissus.

Nous ne nous subvenons pas par nous-mêmes et nous ne le pourrons jamais. Nous devons reconnaître qu'il nous est impossible de vivre seuls, mais que nous faisons partie de l'univers et que, de plus en plus, nous commercerons avec les autres pays quels que soient leurs tarifs. Cela étant, comme nous sommes obligés d'acheter de plus en plus il nous faut payer pour ce que nous achetons. Comment nous y prendrons-nous? En plus de ces paiements nous devons acquitter un intérêt de 180 millions au moins par année sur des dettes dues à des pays étrangers. Comment amortirons-nous cet intérêt tout en payant pour ce que nous sommes obligés de nous procurer? Nous ne pouvons payer qu'avec ce que nous exportons. Quelles sont nos exportations et que peuvent-elles être? Elles sont, en grande partie, les mêmes qu'en 1879, c'est-à-dire les produits de la ferme, de la mer et de la forêt. Elles peuvent s'être améliorées jusqu'à un certain point mais, en somme, elles sont limitées à ces trois sources. Durant l'exercice financier terminé le 31 mars 1922, la valeur de nos exportations a été de 931 millions, dont 772 millions pour les pro-

duits de la ferme, de la mer et de la forêt. On doit faire une déduction du total à cause du sucre mais, les quatre cinquièmes de nos exportations proviennent de ces trois sources.

Il était vrai en 1879, et ce l'est encore,—le Canada ferait bien de le reconnaître,—que si nous voulons garder notre rang au sein de la concurrence universelle nous devons compter sur ces exportations dont nous dépendions il y a quarante ans. Les produits de la mine ne représentent pas une très forte proportion de notre commerce étranger. L'exportation des articles fabriqués se montent à un faible pourcentage à cause des tarifs étrangers, qui sont un obstacle à notre commerce. Plusieurs de nos manufacturiers se plaignent amèrement de l'injustice des nations étrangères dont les droits nous empêchent d'exporter nos marchandises. Cette situation peut durer encore quelque temps. Prenons alors le pays dont les portes nous sont ouvertes. Aux Etats-Unis nous avons libre accès pour au moins deux produits de fabrication canadienne: les chaussures et les instruments aratoires et, cependant, nous voyons que nos manufacturiers qui ont joui de l'avantage de ce tarif protecteur depuis quarante ans ne peuvent pas encore rivaliser avec les autres sur le plus grand et le plus profitable des marchés qui nous soit ouvert. Pour cette raison je prétends qu'il est insensé de perdre notre temps à encourager de nouveaux manufacturiers, surtout par des moyens artificiels.

Le ministre s'est trompé en comprenant dans son budget une disposition relative à de nouveaux droits. J'y suis aussi fortement opposé qu'aux primes accordées à de nouvelles industries. Les industries canadiennes ne devaient être établies que sur la base de leur propre force économique. Je suis d'avis, d'abord, que le Gouvernement aurait dû résister énergiquement à ces demandes de nouveaux droits et de primes et, deuxièmement, considérer les intérêts non seulement des manufacturiers de l'Est, mais des producteurs du pays en général. A en croire les discours prononcés de ce côté-ci de la Chambre on dirait que la politique fiscale n'a été décidée qu'à l'avantage d'une seule classe du peuple et je reproche au budget de négliger les autres.

Certains députés ont beaucoup parlé de régionalisme. Je mentionnerai entre autres le chef de l'opposition et quelques-uns de mes collègues de ce côté-ci. C'est une question sérieuse, beaucoup plus que de nombreux représentants ne veulent l'avouer. Quant à l'Ouest ses membres se font remarquer par leur solidarité à la Chambre, formant un parti qui n'a aucun lien avec ni l'un ni l'autre des deux anciens et principaux partis politiques du pays.